

TRANSMETTRE VOS COORDONÉES BANCAIRES LE RIB

Les congés sont payés uniquement par virement :
bancaire ou postal.

Quand nous envoyer un RIB ?

- ➔ **Si vous êtes payé par notre caisse pour la 1^{ère} fois :** joignez-le à votre demande de congés.
- ➔ **Si vous avez changé de coordonnées bancaires** depuis le dernier paiement effectué par la caisse : envoyez-le dès votre changement de compte en joignant un courrier de demande de changement de RIB.

Comment nous transmettre vos références bancaires ?

Adressez **uniquement un Relevé d'Identité Bancaire RIB original**, émis par votre établissement bancaire, postal ou d'Épargne.

Indiquez toujours **votre identifiant CIBTP** ou à défaut votre numéro de sécurité sociale sur la face imprimée de votre RIB et non au VERSO.

Nous ne pouvons pas prendre en compte un chèque annulé.

Aucun fax n'est accepté.

Vérifiez les coordonnées bancaires de votre dernier paiement sur :

- ➔ **www.cibtp-idf.fr** > Mon Espace salarié > Mes informations salariés

Une fois connecté (*grâce à l'identifiant CIBTP indiqué sur vos attestations de paiement et votre mot de passe*) vous accédez à vos informations.

Vous n'avez pas de compte en banque : *la procuration*

Adressez le RIB du titulaire du compte en y joignant une procuration, signée et datée par vous, autorisant celui-ci à percevoir votre indemnité de congé, ainsi qu'une photocopie de votre pièce d'identité. *Modèle procuration au verso.*

PROCURATION

Par courriel : via le site [www.cibtp-idf](http://www.cibtp-idf.fr) – [nous contacter](#) 

Par voie postale : CIBTP-IDF 22 rue de Dantzig 75015 PARIS

Je, soussigné(e) (votre nom et prénom)

.....

immatriculé(e) sous le numéro de sécurité sociale,

.....

autorise la caisse de Congés Payés de l'Île-de-France à procéder au règlement des indemnités de congé qui me sont dues sur le compte bancaire, postal ou d'épargne ouvert au nom de (nom, prénom, adresse de la personne à qui vous donnez procuration) :

.....

.....

.....

.....

Je suis informé(e) que cette procuration sera utilisée par la caisse jusqu'à ce que je lui fournisse de nouvelles instructions concernant ces modalités de règlement.

Le

Signature (faire précéder de la mention lu et approuvé)

Joindre une photocopie de votre pièce d'identité.

Les données à caractère personnel collectées font l'objet d'un traitement par la caisse dans le but d'assurer le paiement des congés. Ces données sont conservées pendant la durée de la validité de la procuration, sans préjudice des obligations particulières de conservation ou des délais de prescription. Pour connaître vos droits sur ces traitements, rendez-vous sur le site internet de la caisse www.cibtp-idf.fr > Mentions légales.